

Hors famille de métiers

Le baccalauréat professionnel « maintenance environnementale et propreté des espaces urbains » s'intègre dans le contexte de l'amélioration du cadre de vie par l'assainissement, le nettoyage des espaces publics, la collecte et le tri en vue du recyclage et de la valorisation des déchets.

Il contribue à un service d'intérêt public en formant des professionnels qui participent à la gestion des pollutions et au maintien de la santé des populations. Il certifie des professionnels qui ont, auprès des usagers et des clients, un rôle de sensibilisation et de conseil aux bonnes pratiques de protection de l'environnement.

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel est un professionnel qui exerce ses activités dans les secteurs suivants :

- *l'assainissement et la maintenance environnementale* : maintenance des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif d'eaux usées et pluviales ; inspection télévisée ; hygiène immobilière : entretien des canalisations et prestations de désinfection, de dératisation et de désinsectisation ; maintenance des sites industriels ; dépollution des sites ;
- *le nettoyage et la propreté des espaces urbains* : propreté des espaces publics et particuliers ; propreté du mobilier urbain ; gestion des dépôts et des décharges sauvages ;
- *la collecte et le tri en vue du recyclage et de la valorisation des déchets* : collecte des déchets ; réception des apports sur les sites dédiés ; tri et transfert des déchets ; valorisation des matières.

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel peut exercer son activité dans des structures diverses : collectivités territoriales, établissements publics ou administrations ; entreprises de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ; entreprises d'assainissement ; entreprises d'inspection vidéo ou de contrôle des réseaux d'assainissement ; entreprises de propreté des espaces urbains ; entreprises de recyclage ; entreprises de services : entreprises de maintenance industrielle, entreprises de désinfection, de dératisation et de désinsectisation ; associations d'économie sociale et solidaire.

Dans l'exercice de sa profession, le ou la titulaire du baccalauréat professionnel est amené(e) à exercer les activités suivantes :

- *organisation de son activité* : analyse et planification des opérations ; gestion des ressources matérielles et humaines à disposition ; choix adapté des mesures de sécurité ; mise en œuvre des plans de prévention et de la démarche qualité ;
- *élaboration et mise en œuvre des procédures et modes opératoires* ;
- *maîtrise des techniques* : d'assainissement, de dépollution

des sites naturels, de nettoyage des sites industriels ; d'inspection vidéo des réseaux d'assainissement et des principes de base du contrôle des réseaux d'assainissement ; de nettoyage et de propreté des espaces urbains ; de gestion des déchets ;

- *gestion des opérations de maintenance de premier niveau* : gestion du matériel et des équipements ; organisation de la maintenance ;
- *communication en situation professionnelle* : relation avec les équipes de travail et la hiérarchie ; information et transmission de son expérience aux nouveaux salariés sous le contrôle de sa hiérarchie ; relation avec les clients, les usagers, les fournisseurs et les équipes de travail.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse : la connaissance de l'entreprise ou du contexte professionnel ; la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ; les réglementations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ; la démarche qualité mise en œuvre par l'entreprise et les contraintes environnementales ; le développement des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers et les clients y compris ceux en situation de handicap ; la santé et la sécurité au travail ; Le développement durable, le respect de l'environnement ; La maîtrise des innovations technologiques et numériques et des logiciels professionnels ; La veille sur l'évolution des procédés et de la réglementation.

 **Débouchés**

Les principaux métiers sont les suivants : technicien dans le secteur de l'assainissement, de la maintenance environnementale et de la dépollution des sites naturels pollués ; opérateur d'inspection télévisée, test air et eau, contrôle des réseaux ; chef d'équipe, animateur d'équipe pour les interventions de maintenance industrielle ; encadrant d'équipe pour les secteurs de la propreté des espaces urbains et de la collecte ; responsable de secteur de la propreté des espaces urbains ; responsable dans le secteur de la collecte ; chef d'équipe d'unité de recyclage ou de matières premières ; agent d'accueil de réception des déchets industriels dans le secteur du recyclage ; animateur de gestion de déchets ; chef d'équipe, animateur d'équipe pour le secteur du tri, du traitement, de la valorisation et de l'élimination des déchets.

 **Accès à la formation**

Classe de 3^e



 Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En T^{le} : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,) ou poursuite d'études

 Enseignements professionnels

Blocs de compétences :

Pôle 1 : Réalisation de prestations de maintenance environnementale : Organiser son poste de travail; Réaliser des techniques d'assainissement, de maintenance industrielle et de dépollution de site; Contrôler et inspecter les réseaux et les ouvrages; Intervenir en hygiène immobilière et en dératisation, désinsectisation et désinfection (3D).

Pôle 2 : Gestion des activités de nettoyage et de propreté des espaces urbains : Coordonner les activités en tenant compte de la démarche de prévention des risques

professionnels et de la politique « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE); Conduire le nettoyage du mobilier urbain, des espaces publics et particuliers; Gérer les dépôts et les décharges sauvages; Communiquer en situation professionnelle.

Pôle 3 : Collecte des déchets, tri et valorisation des matières : Mettre en œuvre des techniques de collecte et de réception des déchets; Conduire des techniques de tri, de conditionnement, de valorisation ou de stockage; Animer des actions de sensibilisation.

 Stage

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de **20 semaines** dans les secteurs de la maintenance environnementale, du nettoyage et de la propreté des espaces urbains et de la collecte des déchets, tri et valorisation des matières dans la mesure du possible.

Cependant au cours de la formation, les élèves doivent effectuer au moins une période de formation en milieu professionnelle d'au moins trois semaines, dans le secteur du nettoyage et de la propreté des espaces urbains.

Cette PFMP, support de l'évaluation certificative du bloc 2, a lieu en première ou terminale. Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation.



i Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique & technique	3
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Physique-Chimie	1.5
E2 : Prestations de maintenance environnementale	4
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	10
Sous-épreuve E31 : Gestion des activités de nettoyage et de propreté des espaces urbains	4
Sous-épreuve E32 : Collecte des déchets, tri et valorisation des matières	4
Sous-épreuve E33 : Économie – gestion	1
Sous-épreuve E34 : Prévention santé environnement	1
E4 : Epreuve de langues vivante s	2
E5 : Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	5
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 :	Pts>10
EF2 :	Pts>10

i Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

De nombreuses possibilités s'offrent aux titulaires de ce baccalauréat professionnel :

- Des poursuites d'études en BTS dont les BTS métiers des services à l'environnement, BTS A gestion et maîtrise de l'eau ;
- Des évolutions professionnelles après des formations internes et des habilitations : Technicien expert d'assainissement ; Responsable d'unité d'inspection télévisée ; Technico-commercial dans le secteur des fabricants et des distributeurs des matériels d'assainissement ; Chef de chantier/responsable de site en

maintenance industrielle ; Responsable d'une déchetterie ; Conducteur de bennes à ordures ménagères ; Conducteur de bennes à déchets industriels ; Conducteur d'engins de transfert ; Conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets ; Conducteur de presses ; Collecteur de biodéchets ; Guide composteur

- ou des postes offrant de plus larges responsabilités : Chef d'équipe ; Agent d'exploitation ; Agent de maîtrise.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

i Ou se former en Occitanie**Gard (30)**

Sommières - Lycée Lucie Aubrac (Public) **I**

Hérault (34)

Sète - Lycée professionnel Irène Frédéric Joliot Curie (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage

i En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

